

Le «oui» au Traité constitutionnel confirme l'attachement du Luxembourg à l'Europe

La FEDIL salue le fait que le peuple luxembourgeois a dit «oui» lors du référendum, en date du 10 juillet dernier, au Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

De l'avis de la FEDIL, ce signal fort est intervenu à un moment où l'Europe doit faire face à une faible croissance économique, mais aussi à une crise politique, notamment provoquée par les votes négatifs intervenus lors des référendums en France et aux Pays-Bas.

La FEDIL estime que l'approbation des Luxembourgeois au Traité constitutionnel marque un premier pas dans la voie à suivre pour relancer l'investissement et, partant, la création d'emplois. Cependant, la FEDIL réitère son souci que le processus de réflexion et le débat au sujet du modèle social européen devront s'insérer dans la logique de la stratégie visant à créer plus de croissance et plus d'emploi au Luxembourg et en Europe.

Les enjeux de la politique européenne ont également figuré à l'ordre du jour de la dernière réunion en date du conseil d'administration de la FEDIL. Lors de cette réunion, le conseil s'est notamment penché sur la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne qui s'est terminée en date du 30 juin dernier.

Dans ce contexte, la FEDIL tient à féliciter la Présidence luxembourgeoise qui est parvenue à un accord en ce qui concerne la réforme du pacte de Stabilité et de Croissance et en ce qui concerne la relance de la Stratégie de Lisbonne visant à redresser la compétitivité de l'Europe à l'échelle mondiale.

Malgré le récent constat du STATEC *«qu'en 2004, toutes les variables semblent néanmoins indiquer une amélioration de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise»*, la FEDIL est d'avis que la nécessité de redresser la compétitivité des entreprises reste également à l'ordre du jour au niveau national.

Partant, elle estime qu'en vue de l'élaboration du plan d'action national à soumettre au dernier trimestre 2005, le gouvernement et les partenaires sociaux pourraient utilement s'inspirer des recommandations du professeur Fontagné, émises dans le cadre de son rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Les réformes indispensables devraient notamment porter sur l'économie de la connaissance, la qualité et la compétitivité-prix de l'énergie, la simplification administrative et la création d'un marché du travail plus ouvert, plus mobile et plus intégré favorisant le retour au plein emploi.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans son analyse de la situation conjoncturelle, le conseil d'administration s'est à nouveau montré préoccupé du niveau élevé de l'inflation, notamment en raison des récents niveaux records du prix du pétrole.

Non seulement les niveaux des prix atteints se répercutent négativement sur les coûts des entreprises et sur le niveau de l'inflation, ils risquent également d'avancer de 3 ou 4 mois l'échéance de la prochaine tranche indiciaire, initialement prévue pour le début de 2006.

Finalement, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL des neuf sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 378 personnes: AES INTERNATIONAL S.à r.l., BARTHELME SUCCESEURS S.à r.l., CRONOS S.A., DE WITTE & MOREL / HUDSON, FAST FORWARD S.à r.l., INBC DEVELOPMENT S.A., LUXSPACE S.à r.l., PFIZER ENTERPRISES S.à r.l., SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A..

Luxembourg, le 13 juillet 2005